



# Syndicat CFTC – Arpège

8 février 2019



## **PRIME POUVOIR D'ACHAT**



Chères et chers collègues,

La Direction avait jusqu'au 31 janvier 2019 pour accorder, de manière unilatérale, une prime dite de pouvoir d'achat pouvant aller jusqu'à 1000 euros.

**Malgré les excellents résultats réalisés et les dividendes versés cette année aux actionnaires, la Direction n'a cependant pas souhaité le faire....**

Pour autant, **vos élus CFTC se réjouissent que cette prime puisse être accordée jusqu'au 31 mars 2019 si cette dernière est prévue par accord collectif** (selon les mêmes modalités que pour négocier un accord d'intéressement).

**A CE TITRE, LA CFTC DEMANDE EXPRESSEMENT QUE DES NEGOCIATIONS SOIENT OUVERTES AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DANS LES PLUS BREFS DELAIS ET QU'UN ACCORD SOIT CONCLU !**

Mais, alors que les négociations relatives aux salaires vont débiter dans quelques jours, il va de soit que **vos élus CFTC souhaitent vivement obtenir davantage qu'une simple prime éphémère.**

**Nos demandes d'Augmentations Générales tiendront compte de l'absence actuelle de prime de Pouvoir d'Achat !**



**VOTRE SECTION CFTC ARPEGE**

**Vos Délégués Syndicaux CFTC**

**Frédéric Séré : 0698918030 / Patrick Barberi : 0786116318**

**Christophe Noel : 0620779219**

